

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES ATTACHES D'ADMINISTRATION du 24 mai 2017

Représentaient l'UNSA :

Dominique LE-DILY	DRAAF Basse Normandie	dominique.le-dily@agriculture.gouv.fr	06.87.04.81.75
Nicolas RAMI	DRAAF Bretagne	nicolas.rami@agriculture.gouv.fr	02.99.28.21.81
Norbert LECARDONNEL	EPL St Lô Thère	norbert.lecardonnel@educagri.fr	02.33.77.80.75
Yolande FISCHER	DDT Bas-Rhin	yolande.fischer@bas-rhin.gouv.fr	03.88.88.91.86
Jean-Pierre NETTER	DGER	jean-pierre.netter@agriculture.gouv.fr	01.49.55.57.23
Nathalie ALEU-SABY	DRAAF Occitanie	nathalie.aleu-saby@agriculture.gouv.fr	05.61.10.62.98
Sébastien SCHMITT	EPLEFPA Fontaines	sebastien.schmitt@educagri.fr	06.31.32.51.33
Pierre MERCIER	DDT Ardèche		

DECLARATION LIMINAIRE

Avant d'aborder, M le Président, les thématiques relatives à la gestion des attachés d'administration, nous tenons ici à exprimer notre satisfaction de voir le ministère de l'agriculture reconduit, a priori, dans son périmètre d'intervention.

L'attachement des agents à leur ministère est important. Toutefois, les restructurations intervenues dans les départements et les régions ont durement affecté les conditions de travail de nos collègues et parfois leur santé.

Certains sont au bord de l'épuisement professionnel ou en situation de mal être. Il est donc nécessaire que l'ensemble de la chaîne hiérarchique soit mobilisé pour trouver des solutions adaptées, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la prévention dont les représentants du personnel.

Les attachés, M le Président, quel que soit leur secteur d'activité, sont des cadres à la fois généralistes et/ou spécialistes pouvant exercer tant dans les fonctions dites supports que dans le champ des politiques publiques.

Leur place, dans ce ministère doit être pleinement reconnue et leur parcours professionnel facilité, faute de quoi certains d'entre eux rejoindront d'autres administrations, cela peut être un effet du CIGEM.

Or aujourd'hui, les postes vacants se raréfient comme une peau de chagrin et la concurrence inter-corps s'accroît ; aussi nous demandons :

- d'une part, qu'une réflexion soit rapidement menée pour amender la circulaire sur les parcours professionnels des A. La règle consistant à soumettre les promotions et avancements à mobilité obligatoire dans un délai strict, présente des effets négatifs certains, on le voit bien au travers des cas où des dérogations à la règle sont demandées. La règle, telle qu'elle est posée, induit, de plus, des effets inévitables selon le type d'organisation et/ou territoire où l'agent se trouve.

Revenons aux textes tout en facilitant les mobilités : l'inscription sur la liste d'aptitude doit reconnaître l'excellence d'un agent, où qu'il se trouve. Exemples : adjoint d'un chef de SEA dans un département rural ayant fait de longs intérim.

Nous souhaitons donc que cette obligation stricte soit remplacée par la nécessité de mener à bien un projet professionnel, validé par les IGAPS et que les dérogations demandées soient acceptées.

- d'autre part, tout doit être fait pour fluidifier et améliorer les mobilités par un **assouplissement de la pratique de gestion exigeant 3 ans sur un poste qui rigidifie le système** : pourquoi s'opposer à une mobilité sur cette base alors que les administrations d'accueil et d'origine sont favorables au mouvement ? Pourquoi opposer cette règle dans des situations de mal-être avérées ?

M le Président nous allons maintenant reprendre trois dossiers déjà évoqués :

En premier lieu le dossier RIFSEEP : l'UNSA, considérant que la cotation des postes prévue par la circulaire du 26 mai sur la mise en œuvre de l'IFSE qui reconduit les barèmes définis en 2008 pour la PFR est obsolète, a demandé, en faisant des propositions précises, la révision du texte. Où en est-on ?

Pour faciliter la fluidité des parcours, la cotation IFSE doit être similaire entre les services du MAAF et ceux des opérateurs. Nous vous demandons, M. le Président, de nous faire connaître les cotations définies par ces derniers.

En ce qui concerne les recours relatifs à la cotation des postes, ils doivent être examinés en CAP comme c'était d'ailleurs le cas pour la part fonction de la PFR.

Enfin pouvez-vous donner des indications sur la gestion du CIA en 2017 ?

Deuxième dossier : celui de l'articulation du troisième grade avec les postes de chefs de mission

La création d'un troisième grade chez les IAE doit aboutir au maintien (promis par l'administration) des 80 postes de chef de mission pour les attachés. Quelle est aujourd'hui la répartition entre les deux corps ?

Lors de la dernière CAP, à l'occasion de l'examen du tableau d'avancement dans le troisième grade, l'UNSA a proposé des critères acceptés, sur le principe, par l'administration : 4 postes de chefs de mission ont pu ainsi être libérés, ces postes devaient être redistribués aux collègues de moins de 45 ans. Merci de nous préciser où en sont ces nominations.

Troisième dossier : le contrat de fin de carrière

Nous réitérons notre demande d'introduire au Ministère de l'Agriculture, à l'instar du Ministère de l'Ecologie, un contrat de fin de carrière pour les attachés.

M. le Président, je vous remercie pour votre écoute.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

MOBILITES

La demande d'assouplissement des règles demandée par l'UNSA est enregistrée par l'administration qui reconnaît que l'objectif initial de pourvoir des postes restant vacants, n'est pas atteint et que ces pratiques engendrent surtout des problèmes personnels et familiaux pour les agents. Les règles ne sont pas gravées dans le marbre et le dispositif devra évoluer.

Le sujet, qui vaut pour l'ensemble des corps du Ministère de l'Agriculture, sera abordé au Comité Technique Ministériel.

Dans l'attente de la révision de la circulaire parcours professionnel, les demandes de dérogation, ainsi que les demandes de mobilité en deçà des trois ans, seront examinées au cas par cas.

RIFSEEP

L'Administration indique que la gestion 2016 du RIFSEEP s'est faite avec un objectif au regard des primes 2015. L'application du RIFSEEP doit induire le même niveau de revenu que la PFR antérieure et sans surcoût pour l'administration.

A l'instar de la PFR, la cotation des postes RIFSEEP a aussi apporté des insatisfactions, tant pour les attachés que pour les autres corps.

Un groupe de travail se réunira au mois de juin 2017 pour débattre, des cotations dans le périmètre des nouvelles DRAAF.

De plus, et afin de fluidifier le passage d'un secteur à l'autre, une cohérence d'ensemble est à rechercher entre les cotations du ministère et celles réalisées par les opérateurs.

A la question posée par l'UNSA quant à l'IDT, l'Administration indique que si des agents ont subi une perte indemnitaire par rapport à la PFR, ils doivent se faire connaître auprès de leur bureau gestionnaire.

SITUATION 3^{ème} GRADE/CHEF DE MISSION

L'Administration explique qu'il est nécessaire d'adapter la gestion des deux dispositifs au fait que l'emploi fonctionnel de chef de mission ne découle pas de l'application d'un ratio pro/pro, mais correspond à un taux (10 % de l'effectif des attachés). La difficulté réside dans le fait qu'un agent promu « jeune » (environ 40 ans) a toute les chances de rester sans évolution possible jusqu'à la fin de sa carrière.

Le contrat de fin de gestion, qui existe déjà chez les IAE, pourrait aussi être une manière de gérer dans le temps.

L'Administration s'attache plutôt aux conditions d'éligibilité qu'aux quotas IAE/attachés. Elle n'est pas certaine de pouvoir utiliser tous les postes qui leurs sont théoriquement destinés, étant donné que le taux de 10 % est pratiquement déjà atteint. La marge restante l'est uniquement sur les départs à la retraite.

DIVERS

RECOURS RIFSEEP

(pour connaître les résultats individuels, contactez les représentants cités en début du CR)

Seuls les recours portant sur le CIA et les recours stagiaires ont été examinés.

CIA : 5 avis défavorables, l'UNSA demande à ce qu'un courrier explicatif quant aux conditions du passage à la RIFSEEP en 2016 soit adressé à ces agents.

Stagiaires : 2 avis défavorables, car application conforme de la note de service de 2016.

Les autres recours seront examinés à la CAP d'automne 2017, étant donné qu'un groupe de travail va se réunir en juin pour faire le point sur les cotations des postes avec deux sujets :

- Les responsabilités induites par la création des nouvelles DRAAF.
- La recherche d'une cohérence entre les opérateurs et le ministère afin de favoriser les fluidités de mobilité.

L'UNSA demande que la cotation RIFSEEP des chefs de service en DDI fasse également l'objet d'un examen lors de cette réunion du groupe de travail.

AUTRE S POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- MUTATIONS
- DEMANDES DE DETACHEMENT DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION
- DEMANDES D'INTEGRATION DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION
- TITULARISATION

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAAF

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE

